



La Plaine sur mer

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 4 AVRIL 2025 – 10 H 00

Conseillers en exercice	9
Présents	6
Pouvoirs	2
Votants	8

Date de convocation du conseil d'administration 19 mars 2025

Etaient présents

Danièle VINCENT, Présidente,

Maryse MOINEREAU, Marie-Andrée RIBOULET, Adjointes

Sylvie DANET, Conseillère municipale.

Marie-Thérèse CHAUVET VIGNERON, représentante des personnes en situation de Handicap,

James DE LA ROCHE SAINT-ANDRE, représentant du Secours Catholique

Excusés représentés

Guillaume DE DIEULEVEULT, représentant des personnes âgées, donne pouvoir à Marie-Thérèse CHAUVET-VIGNERON

Claire DE SONIS, représentante de l'UDAF 44, donne pouvoir à Maryse MOINEREAU

Absent non représenté

Marc LERAY

Secrétaire de séance : Maryse MOINEREAU

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Arrêt du procès-verbal du conseil d'administration du 7 mars 2025

FINANCES

1. Exercice 2024 - Compte Financier Unique
2. Exercice 2025 – Affectation du résultat
3. Exercice 2025 – Budget Primitif

AIDES FACULTATIVES

4. Point budgétaire des aides facultatives

COMMUNICATIONS DIVERSES

Finances

POINT N° 1 / Exercice 2024 – Approbation du Compte Financier

Rapporteur : Mme La Vice-Présidente

Délibération n°CA 2025-10

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Vu le Compte Financier Unique 2024 joint,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 joint,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget CCAS avec les résultats suivants :

CFU budget « CCAS »		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultat exercice 2024	58 690.62 €	56 237.04 €	-2 453.58 €
	Solde antérieur reporté (002)		13 004.08 €	13 004.08 €
	Excédent ou déficit global			10 550.50 €
Résultats cumulés (y compris RAR)				10 550.50 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

POINT N° 2 / Exercice 2025 – Affectation du résultat

Rapporteur : Mme La Présidente

Délibération n°CA 2025-11

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les résultats 2024 arrêtés conjointement avec le service de gestion comptable,

Considérant l'absence de restes à réaliser,

L'affectation du résultat s'effectue en deux temps :

- La couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser,
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2025 du budget annexe CCAS, les résultats de la manière suivante :

Résultat 2024 repris au Budget Primitif 2025	1) Affectation en investissement 1068	0,00
	2) Report en fonctionnement 002	10 550.50 €
	3) Report en investissement 001	0,00

POINT N° 3 / Exercice 2025 – Budget primitif

Rapporteur : Mme La Présidente

Délibération n°CA 2025-12

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération d'affectation des résultats de l'exercice 2024,
Vu le rapport du débat d'orientation budgétaire du 7 mars 2025,
Vu la note de synthèse jointe en annexe,
Vu le projet de budget primitif 2025 joint en annexe,

Entendu l'exposé de Madame La Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2025 tel qu'il est annexé à la présente délibération.
La section de fonctionnement s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 72 600 €

POINT N° 4 / POINT BUDGÉTAIRE DES AIDES FACULTATIVES

Arrivée de Claire DE SONIS à 11H

Point budgétaire au 19/03/2025

Année 2025	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Reste à réaliser	
Bons alimentaires	3 500,00 €	390,00 €	11,14%	3 110,00 €	88,9%
Aides financières	1 500,00 €	500,00 €	33,3%	1 000,00 €	66,7%
Créances	500,00 €	0,00 €	0,0%	500,00 €	100,0%

Communications diverses

Logement d'urgence communal

Le logement d'urgence L'écume de Mer est occupé par une femme depuis le 8 juillet 2024 suite à la mise en vente du logement dont elle était locataire.

Le logement des Coquelicots est occupé par une famille monoparentale depuis le 15 novembre 2024, une femme et sa fille de 14 ans suite à une séparation.

Chasse aux œufs au jardin des Lakas

La commission Vie Sociale organise une chasse aux œufs, comme l'an passé, au jardin des Lakas, le dimanche 20 avril 2024 de 10H00 à 11H30.

Des œufs factices seront dispersés dans le jardin, les enfants les récolteront et les rapporteront à l'entrée du parc où ils recevront un sachet d'œufs en chocolat. Les sachets d'œufs seront fabriqués sur le temps de la « Pause-café ».

Projet avec le Lions Club

Le CCAS de La Plaine-sur-Mer et de Pornic, en partenariat avec l'association Lions Club Pornic Côte de Jade, organise une sortie à Nantes le **vendredi 18 avril 2024** pour les enfants de **6 à 10 ans**.

Au programme de cette journée :

Découverte des douves du château des Ducs de Bretagne

Tour en petit train pour explorer la ville

Visite des Halles des Machines et rencontre avec l'impressionnant Grand Éléphant

Déjeuner dans un restaurant sur place

Et d'autres surprises à découvrir tout au long de la journée !

Journée entièrement financée par le Lions Club Pornic Côte de Jade

Ateliers numériques

Dans le cadre d'un partenariat avec Orange et Néosilver une initiative est proposée aux structures locales pour organiser gratuitement des ateliers numériques destinés aux seniors autonomes.

Objectif des ateliers

Ces sessions visent à accompagner les seniors dans l'utilisation des outils numériques afin de renforcer leur autonomie et leur confiance. Les thématiques abordées incluent :

- La prise en main du smartphone,
- L'usage des réseaux sociaux,
- La prévention des arnaques en ligne.

Organisation et modalités

Les ateliers sont entièrement gratuits et financés par Orange. Ils sont proposés sous un format flexible :

- **Durée totale** : 4 heures, réparties en 4 séances d'1h
- **Conditions** :
 - Mobilisation d'un groupe de 8 à 12 participants,
 - Mise à disposition d'une salle équipée d'un vidéoprojecteur.

Cette initiative constitue une opportunité pour les seniors d'acquérir des compétences numériques essentielles dans un cadre accessible et encadré.

La séance est levée à 11H19.

Madame La Présidente,
Danièle VINCENT



La Secrétaire de séance,
Maryse MOINEREAU